

PRESTATION d'ACCOMPAGNEMENT CAHIER DES CHARGES

**POUR UNE PRESTATION D'EXPERTISE TECHNIQUE DANS LE CADRE DE LA
REALISATION DE SCENARIOS DE POSITIONNEMENT STRATEGIQUE S'AGISSANT DE LA
MUTUALISATION DES MOYENS NAUTIQUES POUR L'ENTRETIEN ET LA
REHABILITATION DU DPM**

I. CONTEXTE

En moins de 50 ans, le Bassin d’Arcachon a subi la prolifération de friches liée au développement non maîtrisé de l’huître japonaise dans le milieu. Ces friches colonisent à la fois les espaces exploités par l’ostréiculture, mais également des espaces de nature du DPM non concédé, géré par l’Etat. Elles s’accompagnent de plusieurs dysfonctionnements qui fragilisent les équilibres naturels et socio-économiques du territoire, et font émerger plusieurs enjeux associés à leur réhabilitation. Ce constat est partagé par l’ensemble des acteurs locaux, à la fois institutionnels, socio-professionnels, associatifs ou scientifiques. C’est ainsi que le PNMBA en a fait un objectif central de son Plan de gestion, qui vise la réhabilitation de 75% des friches dans 10 ans.

Le Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine (CRCAA) est l’organisme professionnel de la conchyliculture sur le territoire de l’ancienne Aquitaine (Bassin d’Arcachon, Hossegor et Médoc) régi par le code rural et de la pêche maritime. Il a pour missions de structurer, de défendre les intérêts généraux de ses producteurs et d’accompagner les entreprises conchylicoles de son ressort territorial (réf article L. 912-7 du code rural et de la pêche maritime).

Au titre de ses missions à caractère environnemental et professionnel, le CRCAA mène depuis les années 1990 des actions d’entretien et de réhabilitation du domaine maritime concédé en mer. Il s’est doté pour ce faire de moyens nautiques et d’engins de terrassement adaptés à ce type de travaux maritimes. Le navire actuel, *l’Estey*, rentre dans sa 29^{ème} année d’activité et présente des signes de vétusté.

Les représentants professionnels du CRCAA sont unanimes quant à la nécessité de poursuivre cette action de réhabilitation du domaine public maritime, tout en la rendant plus performante, tant en termes de surfaces traitées que d’économie circulaire. Plusieurs études ont ainsi pu être pilotées par le CRCAA afin d’assurer le renouvellement des outils dédiés à cette action.

Fin 2018, le Président du CRCAA Thierry LAFON relance le projet de renouvellement de *l’Estey*. Des financements sont obtenus via le programme DLAL du FEAMP afin de réaliser l’ensemble des études préalables devant aboutir à un concept de navire répondant aux ambitions partagées par les partenaires du territoire, tout en garantissant que la structure du CRCAA soit à même de supporter les coûts d’investissement et de fonctionnement induits par le projet.

Lors du conseil du CRCAA du mardi 20 avril 2021, les représentants professionnels se sont accordés quant au positionnement stratégique du CRCAA qui doit rester un acteur clef au sein d’un collectif participant aux actions de réhabilitation du domaine public maritime sur le territoire : il portera ainsi les enjeux ostréicoles dans le cadre de la définition d’une planification globale des opérations de réhabilitation tout en s’assurant d’une mutualisation des risques opérationnels. Le conseil du CRCAA a ainsi validé la poursuite du projet avec les clauses suspensives suivantes qui permettent de sécuriser le modèle économique de l’exploitation et son impact budgétaire sur la structure du CRCAA :

1. L'obtention d'un accord avec des partenaires sur le fonctionnement des moyens nautiques s'agissant notamment de la réhabilitation du DPM non concédé, sur une période de 10 à 15 ans et détaillant un programme annuel de réhabilitation,
2. Une adaptation, le cas échéant, des choix techniques pour le futur bateau au regard de la teneur des accords obtenus avec les partenaires sur le fonctionnement,
3. Une garantie de viabilité financière pour le CRCAA sur le volet investissement notamment en préservant une capacité d'autofinancement, et sur le volet fonctionnement afin de sécuriser l'impact sur l'équilibre budgétaire, y compris sur le volet « énergie »,
4. La précision et l'intégration des modalités de traitement des déchets dans le projet global en termes de choix techniques et financiers sur l'investissement et le fonctionnement.

Dans ce contexte, et depuis le printemps 2021, le CRCAA a réalisé de nombreux entretiens avec les acteurs locaux permettant d'identifier un axe de travail autour de la mutualisation des moyens nautiques à l'échelle du Bassin pour l'entretien et la réhabilitation du DPM. Ces moyens nautiques seraient avant tout dédiés à la réhabilitation du DPM concédé et non concédé, avec une polyvalence attendue, permettant d'envisager des interventions complémentaires sur d'autres travaux maritimes (en fonction des situations) : maintien de l'hydraulique, nettoyage du DPM par exemple, portés par des partenaires.

Afin d'apporter un éclairage aux élus sur l'opportunité de mutualisation des moyens nautiques, le CRCAA pilote l'élaboration de scénarios de positionnement stratégique portant sur le périmètre des travaux envisagés, le portage et les grands principes de gouvernance, les grandes lignes des modes opératoires et du modèle économique du projet. Il s'agira notamment d'identifier le scénario préférentiel, qui sera détaillé dans le cadre d'une mission future.

Afin d'assurer la réussite de cette phase de définition du programme opérationnel dédié à l'entretien et la réhabilitation du domaine public maritime, le CRCAA se fait accompagner pour renforcer ses réflexions en termes de stratégie, de gouvernance et de modélisation économique et financière. Les attendus de cette mission, actuellement en cours, sont les suivants :

- A. **Elaboration de scénarios stratégiques** portant sur :
- Le périmètre des missions opérationnelles réalisées par les futurs moyens nautiques devant inclure :
 1. En missions principales la réhabilitation du DPM non concédé ainsi que la réhabilitation du DPM concédé sur des zones collectives,

2. En missions secondaires (en fonction du plan de charge disponible) la possibilité d'intervenir sur le maintien de l'hydraulique du Bassin et des travaux maritimes (travaux d'entretien et maintenance portuaire, balisage, mouillages et aménagements).
- Les grands principes d'intervention en fonction du type de travaux envisagés, associés à un « macro-processus » d'intervention pour chaque mission et les grandes lignes d'un plan de charge annuel prévisionnel permettant d'atteindre l'objectif fixé par le PNMBA.
 - Une réflexion sur le type de moyens nautiques envisagés répondant aux besoins identifiés sur les missions principales, incluant les infrastructures et aménagements à terre nécessaires pour assurer les processus opérationnels des moyens nautiques, ainsi que la gestion des déchets ramenés à terre (déchets anthropiques, coquilles) le cas échéant. Ce questionnement sera ensuite élargi sur la capacité de ces moyens nautiques à répondre aux missions secondaires.
 - L'élaboration d'un premier modèle économique en investissement et fonctionnement associé à la réalisation de ces différentes missions, permettant de faire réagir les élus et de faciliter la progression du raisonnement vers une solution négociée et partagée. Il s'agira notamment de rechercher des modalités de financement du fonctionnement auprès des différents acteurs et fonds dédiés (dont le CPER) dans une logique de projets pluriannuels de réhabilitation.
 - Le portage et les grands principes de gouvernance : opérateur existant, structure ad hoc, porteur identifié et conventionnement avec les partenaires, etc.
 - Identifier les points de vigilance relatifs aux procédures administratives d'exploitation des moyens nautiques (dossiers règlementaires, contraintes liées à la notion d'activité se situant dans un champ concurrentiel et sa compatibilité vis-à-vis des fonds publics mobilisés, etc.).

B. Aide à la prise de décision pour sélectionner un scénario préférentiel

La prestation faisant l'objet de la mission décrite ci-dessus est attribuée à un consultant qui vient de débiter ses travaux. Le calendrier prévoit une finalisation de cette mission fin mai 2022.

La prestation faisant l'objet du présent cahier des charges s'articule avec la mission décrite ci-dessus, et vise à apporter une expertise particulière pour s'assurer de la cohérence technique des scénarios stratégiques vis-à-vis des moyens nautiques qui pourraient être envisagés.

II. DEFINITION DE LA PRESTATION ATTENDUE

Les attendus de la prestation sont les suivants :

- Assister le prestataire en charge de la réalisation des scénarios de positionnement stratégiques à travers l'apport d'une expertise permettant de traduire l'expression des besoins de ces différents scénarios vers une description technique cohérente.
- Solidifier les hypothèses techniques proposées dans les scénarios stratégiques.
- Construire, à partir des différentes postures stratégiques, les scénarios de moyens nautiques et de modes opératoires envisageables.

Planning prévisionnel

L'accompagnement s'étalera sur la période de réalisation des scénarios de positionnement stratégique, devant se clôturer au plus tard fin mai 2022.

Votre proposition inclura :

1. Les CV et références des experts mobilisés, comportant a minima un architecte naval.
2. La description du contenu détaillé de votre proposition d'accompagnement du CRCAA.
3. Le planning d'intervention de votre prestation, détaillant les différentes étapes.
4. Le budget d'intervention.

Vous préciserez le périmètre des prestations spécifiques nécessaires incluses ou exclues de votre offre.

Les critères de sélection qui guideront le choix du prestataire seront notamment :

- ✓ La mobilisation d'un architecte naval.
- ✓ Vos références, mettant en avant la diversité des projets et des environnements de conception.
- ✓ La méthodologie proposée.
- ✓ Le coût de la prestation, ne devant pas dépasser 7000€ TTC
- ✓ Vos disponibilités sur la période d'accompagnement souhaitée.

Votre proposition devra parvenir au CRCAA, par mail à f.vivier@huitres-arcachon-capferret.fr ou par courrier au 15 rue de la Barbotière – 33 470 Gujan-Mestras avant le **mercredi 2 février 2022 à midi**.